



Conseil Départemental du Bas-Rhin
Commune de Bischwiller
Communauté de Communes de Bischwiller et Environs
Association AGMAC Robert Lieb de Bischwiller

CONVENTION D'OBJECTIFS RELAIS CULTUREL DE BISCHWILLER

Service gestionnaire du dossier : *Service du Développement Artistique*

I.	Objet de la convention	3
A.	Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »	3
B.	Les axes prioritaires de la convention d'objectifs	3
C.	La mise en place d'une communication spécifique au Département	4
II.	Engagement des différents signataires	4
A.	Engagement de l'Association	4
B.	Engagement de la Commune	4
C.	Engagement de la Communauté de Communes	4
D.	Engagement du Département	5
III.	Durée de la convention d'objectifs	5
IV.	Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs	5
A.	Le suivi	5
i.	Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels	5
ii.	Le comité de suivi par Relais Culturel	5
B.	Le bilan	6
i.	Le bilan annuel	6
ii.	L'évaluation de fin de convention d'objectifs	6
V.	Le financement du Relais Culturel de Bischwiller	6
A.	Les modalités de financement du Relais Culturel par le Département	6
B.	Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune /Communauté de Communes	7
C.	Pièces justificatives	7
VI.	Utilisation des subventions	7
VII.	Modalités de résiliation de la convention d'objectifs	7
A.	Résiliation pour motif d'intérêt général	7
B.	Sanctions résolutoires	7
ANNEXES	9
Annexe 1	: politique culturelle de la Commune	10
Annexe 2	: Projet artistique et culturel du Relais Culturel	15
Annexe 3	: Projet de budget du Relais Culturel	27
Annexe 4	: Indicateurs d'évaluation	28

CONVENTION D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018

ENTRE

L'Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb de Bischwiller (AGMAC),

en tant que gestionnaire du Relais Culturel de Bischwiller, inscrite au Registre du Tribunal d'Instance de Haguenau sous le volume XV – Folio 658, dont le siège social est situé : 1, rue du Stade 67240 Bischwiller représentée par Monsieur Jean-Lucien NETZER, en tant que président en exercice,

ci-après désignée par les termes « l'Association »,

d'une part,

ET

La Commune de Bischwiller,

N° SIRET : 216 700 468 000 12, Code APE : 8411 Z dont le siège social est situé 9 place de la Mairie BP 10035 – 67241 Bischwiller Cedex, représentée par Monsieur le Maire Jean Lucien NETZER,

ci-après désignée en les termes « la Commune »,

ET

La Communauté de Communes de Bischwiller et Environs,

N° SIRET : 246 701 189 000 10, Code APE : 8411 Z dont le siège social est situé 9 place de la Mairie BP 10035 – 67241 Bischwiller Cedex, représentée par Monsieur le Président Raymond GRESS,

ci-après désignée en les termes « la Communauté de Communes »,

ET

Le Département du Bas-Rhin,

dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,

ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'autre part.

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 104 ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil Général du 8 novembre 2005 relative au partenariat entre les Relais Culturels et le Conseil Général ;
- La délibération du Conseil Général du 21 juin 2011 relative aux modalités de partenariat avec les Relais Culturels ;
- La délibération de la Commission Permanente en date du 7 novembre 2016 approuvant la présente convention d'objectifs ;
- La délibération de la Commune de Bischwiller du 7 novembre 2016 ;
- La délibération de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La politique culturelle est une politique partagée entre les acteurs institutionnels. Conscient de la force de ses effets leviers dans le développement sociétal, l'attractivité des territoires et la préservation du lien social, le Département souhaite poursuivre son engagement aux côtés des collectivités locales pour l'accès de tous les Bas-Rhinois à la culture.

Les Relais Culturels constituent un élément essentiel dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale qui s'appuie sur cinq axes :

« **Faire société** » **aujourd'hui par la culture** : le Département souhaite s'appuyer sur des structures, tels que les Relais Culturels, qui favorisent par leur travail de médiation le développement du lien social entre les générations et les publics d'origine sociale ou de conditions de santé différentes.

De l'éducation à la citoyenneté : la culture participe au développement de soi à tous les âges et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement de la personnalité, d'ouverture à la différence et de sensibilisation à la citoyenneté.

Un maillage territorial qui favorise l'accès des Bas-Rhinois à la culture : en raison de leur implantation géographique et de leur nature, les Relais Culturels représentent un maillon essentiel du développement culturel du territoire. Par les actions culturelles qu'ils développent, ils sensibilisent les habitants de leur territoire d'implantation à la culture.

Le soutien à la vie associative culturelle : le Département souhaite favoriser l'engagement des bénévoles sur l'ensemble du territoire et inventer avec les associations de nouveaux modes d'accompagnement.

L'enjeu de l'attractivité : les actions des Relais Culturels s'inscrivent dans les objectifs départementaux de proximité, d'efficacité et de transversalité en favorisant le développement culturel, social et économique de leur territoire.

Le label « Relais Culturel » permet d'encourager le développement d'actions qui répondent aux différents axes de la politique culturelle départementale. Il met en exergue le partenariat de longue date entre le Département, les Communes et/ou Intercommunalités d'implantation et les Relais Culturels. Ce partenariat s'appuie sur un engagement conjoint d'une durée de trois ans affirmé par la présente convention d'objectifs qui développe les priorités du Département et celles de la Commune et/ou de l'intercommunalité à travers les activités du Relais Culturel.

La ville de Bischwiller et la communauté de communes de Bischwiller et environs développent une politique culturelle visant à promouvoir l'accès à toutes les formes de cultures et d'art pour tous les publics et notamment les plus défavorisés. Dans cet esprit-là, la MAC est considéré comme le vaisseau amiral de cette action. L'association de gestion participe, avec d'autres services de la ville et d'autres associations à l'animation culturelle et au rayonnement de la cité.

I. Objet de la convention

Cette convention précise les engagements des différents signataires dans le cadre du label « Relais Culturel » dont les critères sont les suivants :

A. Les critères d'éligibilité au label départemental « Relais Culturel »

- un équipement culturel fixe situé dans une commune hors de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- la présence minimum de deux équivalents temps plein affectés à l'établissement, dont l'un est directeur et responsable de la programmation ;
- la licence d'entrepreneur de spectacles qui est obligatoire pour l'organisation d'événements ;
- la présentation d'un minimum de 10 spectacles différents de type professionnel programmés sur une saison dont 4 de compagnies ou formations musicales bas-rhinoises ;
- un programme d'actions qui prend en compte les axes prioritaires de la convention d'objectifs ci-après.

B. Les axes prioritaires de la convention d'objectifs

- Proposer une programmation artistique de qualité et diversifiée :
 - la diversité esthétique des spectacles de la programmation (théâtre, musique classique, musiques actuelles, danse, arts du cirque, arts de rue) et le soutien aux propositions innovantes.
- Contribuer à l'animation et au développement d'une dynamique de projet de territoire :
 - un travail avec le Département dans le cadre d'une dynamique culturelle de territoire ;
 - un travail en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs ;
 - un soutien à la diffusion de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par la programmation de leurs spectacles, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne ;
 - un encouragement à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs.
- Accompagner et développer des actions et initiatives dans le domaine de la transmission artistique
 - la coordination des actions portées soit par des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'éducation et de la culture sur le territoire, soit par le Relais Culturel lui-même ;

- la programmation d'au moins une résidence artistique (théâtre, musique, danse, art plastique, ...) par saison culturelle avec un artiste ou une compagnie prévoyant des actions culturelles avec les habitants du territoire ;
- l'encouragement aux pratiques amateurs par l'accompagnement des projets et la programmation d'ateliers de pratiques artistiques.
- Proposer des actions spécifiques et prendre en compte dans la programmation les publics prioritaires du Département (jeunes, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale)

C. La mise en place d'une communication spécifique au Département

Dans le cadre de ses actions de communication, l'Association s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le Relais Culturel. Cette information pourra se matérialiser notamment par la présence du logo du Département du Bas-Rhin ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance. Le Département fournira un visuel à insérer sur une page du livret de présentation des activités du Relais Culturel. Le Département devra être informé des manifestations publiques organisées dans le cadre de la convention.

II. Engagement des différents signataires

A. Engagement de l'Association

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations politiques et dans le cadre de son projet culturel en annexe, un programme d'actions répondant aux critères et aux axes prioritaires du label « Relais Culturels » énoncés ci-dessus.

B. Engagement de la Commune

La Commune s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel à travers un soutien financier dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain dans le cadre d'une convention.

La Commune favorisera les interactions entre les différents acteurs culturels du territoire en lien avec ses orientations en matière culturelle qui se trouvent en annexe 1.

C. Engagement de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes s'engage :

- à contribuer pour partie à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel ainsi qu'à la mise à disposition et à l'entretien des locaux de la M.A.C. dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget ;
- à mettre à disposition des locaux au Centre Culturel Claude Vigée pour la mise en œuvre du programme d'action de l'AGMAC
- à fournir un soutien matériel et/ou humain.

D. Engagement du Département

Le Département s'engage à contribuer à la réalisation du programme d'actions du Relais Culturel à travers un soutien financier dans le cadre d'une convention financière annuelle en fonction des crédits inscrits lors du vote du budget, un soutien matériel et/ou humain.

Le Département accompagnera le Relais Culturel et les collectivités locales concernées :

- dans le cas d'évolutions institutionnelles qui pourraient avoir un impact sur la gouvernance de la structure ;
- dans le cas de projets portés par le Relais Culturel impliquant d'autres acteurs du territoire.

Le Département favorisera le rapprochement entre les diffuseurs culturels de la nouvelle grande région pour permettre une meilleure circulation des œuvres.

III. Durée de la convention d'objectifs

La convention est conclue pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, ou d'un avenant prolongeant la présente convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue dans la partie IV.B. de la présente convention.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

IV. Le suivi et l'évaluation de la convention d'objectifs

A. Le suivi

i. Les réunions du réseau départemental des Relais Culturels

Le Département s'engage à animer le réseau départemental en réunissant une à deux fois par an les représentants des Relais Culturels. Ces réunions seront présidées par le Vice-Président de la Commission Enfance, Famille, Education.

Ces échanges viseront à améliorer la communication, la collaboration et la coordination des responsables de l'ensemble des Relais Culturels du Bas-Rhin, afin de faciliter la mise en place d'outils, la mutualisation, les débats, les forces de proposition ou encore l'accès à l'actualité des Relais Culturels.

ii. Le comité de suivi par Relais Culturel

Dans une perspective d'information réciproque et en vue d'échanger sur l'exécution de la présente convention d'objectifs, le Département organisera un comité de suivi une fois par an par Relais Culturel composé d'un représentant de chaque partie au contrat. Il sera présidé par un des élus du canton.

Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires. Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'Association ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en

tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

Par ailleurs, le Département sera invité aux réunions du conseil d'administration de l'Association.

B. Le bilan

i. Le bilan annuel

Le bilan annuel s'appuie sur l'analyse du bilan d'activité de l'Association et des indicateurs de la grille d'évaluation en annexe (annexe 4), étant précisé que ceux-ci doivent rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées ainsi que de leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

L'Association s'engage à transmettre ces documents au plus tard à la fin du mois d'octobre de l'année en cours. Ils seront présentés au comité de suivi annuel et à l'appréciation de la commission territoriale compétente du Département. Ces éléments permettront de déterminer le montant annuel de la subvention.

ii. L'évaluation de fin de convention d'objectifs

L'évaluation finale de la convention d'objectifs sera réalisée à partir de la compilation des éléments d'évaluation annuelle et d'un bilan synthétique des actions développées pendant la durée de la convention d'objectifs qui sera rédigé par le responsable du Relais Culturel.

Une réunion d'évaluation sera organisée avec le responsable du Relais Culturel, à l'initiative du Conseil Départemental et en présence d'élus (Maire, Président de la Communauté de Communes ou Adjoint à la culture, Conseillers Départementaux). Ce temps d'évaluation permettra de révéler et d'apprécier les effets tant qualitatifs que quantitatifs des actions menées par le Relais Culturel, ainsi que de mesurer leur pertinence au regard des axes prioritaires du Département.

V. Le financement du Relais Culturel de Bischwiller

A. Les modalités de financement du Relais Culturel par le Département

La participation du Département

Pour l'année 2016, le montant a été déterminé au regard de l'évaluation de la convention d'objectifs précédente.

Pour les exercices 2017 à 2018, la participation départementale sera définie selon les éléments de bilan annuel du projet culturel et artistique (en annexe 2) et des indicateurs (en annexe 4) et après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits sous réserve du respect par le Relais Culturel de ses obligations inscrites dans la présente convention.

Les modalités de versement

Il sera procédé au versement de la subvention après la présentation des éléments de bilan de l'année précédente et la signature d'une convention financière annuelle entre le Département et l'Association.

B. Les modalités de financement du Relais Culturel par la Commune /Communauté de Communes

Il sera procédé au versement de la subvention après la présentation des éléments de bilan de l'année précédente et la signature d'une convention financière annuelle entre la communauté de communes de Bischwiller et environs et l'Association, et entre la ville de Bischwiller et l'Association.

C. Pièces justificatives

Le Relais Culturel s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un bilan financier des actions subventionnées attestant de la conformité de l'emploi des subventions départementales ;
- les budgets, les comptes annuels du Relais Culturel et le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous autres documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- le rapport d'activité annuel de l'Association.

VI. Utilisation des subventions

L'Association s'engage à utiliser les subventions départementales ou communales conformément à leur objet et dans les conditions définies par la présente convention.

En cas d'utilisation des subventions départementales et communales à des fins autres que celles définies par la présente convention, le Département, la Commune ou la Communauté de Communes pourra remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Dans ce cas, le Département, la Commune ou la Communauté de Communes aura également la faculté de ne pas prendre en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par le Relais Culturel.

De même, le Relais Culturel devra restituer les fonds non utilisés au Département, à la Commune ou à la Communauté de Communes.

VII. Modalités de résiliation de la convention d'objectifs

A. Résiliation pour motif d'intérêt général

Pour la préservation de l'intérêt général, le Département, la Commune et la Communauté de Communes peuvent mettre fin de façon anticipée à la présente convention. Ils en informent l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la présente convention d'objectifs prendra fin à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

B. Sanctions résolutoires

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception.

En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement de l'Association bénéficiaire, le Département, la Commune et la Communauté de Communes auront la faculté de

demander la résiliation de la présente convention conformément aux dispositions du Code de commerce (CF.Art.L.622-13 du Code de commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, la présente convention sera résiliée de plein droit sur simple demande du Département, de la Commune ou de la Communauté de Communes à compter de la réception par le Relais Culturel de Bischwiller d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

La présente convention d'objectifs est établie en quatre exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg, le 7 novembre 2016

Pour le Département,
Le Président du Conseil
Départemental du Bas-Rhin,

Pour la Commune,
Le Maire de Bischwiller,

Frédéric BIERRY

Jean Lucien NETZER

Pour la Communauté de Communes,
Le Président de la Communauté de
Communes de Bischwiller et Environs,

Pour l'Association,
Le Président de la MAC Robert Lieb,

Raymond GRESS

Jean Lucien NETZER

ANNEXES

Annexe 1 : politique culturelle de la Commune

POLITIQUE CULTURELLE DE LA COMMUNE

Bischwiller, ville de 13 000 habitants, avec une histoire et une sociologie particulières, est reconnue comme défavorisée avec des revenus moyens des ménages faibles et un taux de chômage élevé. Elle est éligible à la dotation de solidarité urbaine cible et au titre des quartiers prioritaires pour la Politique de la Ville. Cependant, Bischwiller dispose de nombreux équipements et infrastructures de qualité aussi bien sportifs que culturels. C'est également un pôle gériatrique très important au niveau départemental.

Face à ces constats, l'équipe municipale a décidé d'axer son action, dans quelque domaine que ce soit, autour de la volonté ferme et déterminée de changer l'image de Bischwiller pour attirer de nouveaux habitants et faire de la cité une ville agréable à vivre.

La politique culturelle doit également y contribuer.

C'est pourquoi, dans un souci de cohésion sociale, il y a une volonté forte de développer l'accès à la culture pour tous, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, l'âge ou l'origine des personnes.

Une culture pour tous veut dire que l'offre doit être diversifiée en matière de pratique culturelle, doit favoriser la découverte et aussi le vivre ensemble et doit s'adresser à tous les âges et types de population bischwilleroise.

Une culture pour tous nécessite également le développement de l'éducation artistique dès le plus jeune âge durant le temps scolaire et hors scolaire. Des facilitations tarifaires pour l'accès aux spectacles et les initiations à la pratique artistique entre autres, y contribuent.

Ainsi la Ville porte un certain nombre d'actions en interne mais s'appuie également sur des partenaires institutionnels et associatifs.

Les domaines d'intervention artistiques nombreux

Dans le domaine de la musique

La Ville soutient l'Harmonie Municipale et l'école de musique qui y est rattachée par un financement conséquent.

Elle soutient aussi une initiative unique dans l'Est de la France qui est la création d'un orchestre par El Sistema France. Cette initiative privée est dans une phase de montée en puissance et a trouvé un écho très favorable auprès des enfants qui fréquentent l'école classée en REP (réseau d'éducation prioritaire).

De plus, une réflexion pour s'inscrire dans le dispositif de « l'orchestre à l'école » est menée. Si elle aboutit pour la rentrée 2017, un enseignement durant le temps scolaire sera proposé à des enfants de l'école Erlenberg.

Du « ciné-opéra », avec la retransmission de 3 à 4 œuvres par an, produit dans les plus prestigieux théâtres européens, complète la palette des choix musicaux disponibles.

Enfin, la Ville a souhaité qu'une programmation de musique de chambre soit proposée aux habitants avec l'utilisation de l'église protestante comme lieu de concert, ceci en plus de la programmation de la MAC. Ainsi, depuis décembre 2015, des concerts sont proposés avec un portage par l'AGMAC.

Dans le domaine du spectacle vivant

Le soutien au spectacle vivant est surtout assuré à travers la MAC Robert Lieb (Maison des Associations et de la Culture) qui est reconnue relais culturel. Une programmation annuelle de qualité est soutenue financièrement par la Ville.

Des initiations à la pratique artistique avec des intervenants professionnels auprès d'un public scolaire sont organisées par la MAC. Comprendre un spectacle, connaître le processus de création, voire même participer à des représentations, autant d'actions qui s'inscrivent parfaitement dans la politique culturelle de la Ville.

A cela s'ajoute l'initiative de la compagnie Theat'Reis qui, par convention à intervenir, mène une action en direction de la population de Bischwiller autour de la transmission artistique en associant les habitants qui deviennent acteurs à leur tour. Une mixité d'origine des publics est ici également recherchée.

Enfin, la Ville subventionne les places pour l'accueil des élèves des écoles bischwilleroises lors des représentations au relais culturel en prenant en charge deux tiers du prix du billet. Cet effort veut inciter les enseignants à profiter toujours plus de l'offre culturelle de la Ville.

En matière de musées et d'archives

Deux musées à Bischwiller permettent de faire connaître l'histoire de la ville pour différents aspects : industrie textile, histoire locale,...

Des expositions temporaires sont programmées régulièrement comme celles sur Albert Schweitzer en 2015 et sur les tissus en prévision pour 2017. Une cohérence dans la programmation est revendiquée. Les expositions temporaires doivent s'inscrire dans l'histoire de la cité.

La médiation culturelle durant les expositions temporaires ou permanentes est aussi en direction des scolaires principalement.

Un fonds d'archives anciennes permet également une connaissance plus approfondie de l'histoire de la ville et de ses représentations (existence d'une photothèque) pour les scolaires, dans le cadre de projets particuliers.

Les arts plastiques

Outre les expositions permanentes des musées qui présentent des œuvres d'artistes locaux, il y a des expositions temporaires de peintres ou de plasticiens qui sont régulièrement organisées au Centre Culturel Claude Vigée. La mise en lumière des artistes majeurs de la cité est considérée comme une obligation pour la Ville.

En plus, la commune va réhabiliter un ancien commerce dont elle est propriétaire au centre-ville pour en faire une « galerie d'art permanente » gérée par des artistes de Bischwiller qui sont invités à se constituer en association. L'objectif est de disposer d'un lieu dédié qui puisse accueillir à tour de rôle leurs œuvres et également d'animer le centre-ville. Le projet doit voir le jour en 2017.

La lecture publique

La ville considère que l'accès à la lecture par tous et pour tous fait partie intégrante de sa politique culturelle. La médiathèque intercommunale, en plus de sa mission de base qui est l'accès aux livres et aux supports numériques, propose de nombreuses animations et découvertes aux habitants.

Elle accueille aussi les travaux réalisés par les scolaires dans le cadre du Plan Lecture. Chaque école développe son approche d'un thème ou d'un projet pour le promouvoir de façon coordonnée.

Enfin, une interaction entre les actions des musées, la programmation du relais culturel et les actions des écoles est systématiquement recherchée.

Le cinéma

Une programmation grand public ainsi qu'une programmation art et essai est proposée dans la salle de cinéma équipée du Centre Culturel Claude Vigée.

L'AGMAC en assure toute l'organisation. Elle complète ainsi avec le 7^{ème} art l'ensemble de l'offre culturelle par la Ville.

La fête populaire

Riche d'un passé séculaire de protecteur des artistes, Bischwiller perpétue tous les 2 ans le serment promulgué par Christian II par une grande fête populaire : la Fête des Fifres !

A vocation festive et ludique, elle permet, au travers d'ateliers de médiation, une expression culturelle qui véhicule un message de tolérance et d'ouverture.

II Une démarche concertée

L'offre culturelle à Bischwiller, initiée par la Ville, est cohérente et doit s'adresser à toute la population. Elle est complétée par les initiatives associatives telles que le théâtre alsacien sous l'égide du FCJAB ou par des cours privés de musique entre autres.

Afin de fédérer les divers acteurs, la Ville a souhaité mettre en place deux actions :

1. Une rencontre trimestrielle entre techniciens et élus appelée « Point Culture » qui rassemble des agents de la Ville, le service culturel, la MAC, la médiathèque, l'école de musique et le Plan Lecture. L'objectif est de se connaître, d'échanger sur ses projets et de coordonner, autant que faire se peut, des thématiques à aborder. De ces rencontres s'est développé par exemple le « carnet du spectateur », initié par la MAC, qui a été étendu aux autres interventions culturelles (musées et lecture publique).
2. Le projet de CLEA : contrat local d'éducation artistique qui associe la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs et le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans une coordination des acteurs culturels agissant dans la ville. L'objectif pour la Ville est de renforcer les pratiques culturelles pour tous à Bischwiller et de s'inscrire dans une démarche de labellisation, signe de l'excellence de la démarche.

Avec plusieurs dizaines de milliers d'euros investis chaque année dans l'action culturelle, la Ville de Bischwiller marque son attachement et sa volonté d'en faire un axe majeur de sa politique.

L'image de la ville va en bénéficier tôt ou tard.

III La MAC, le vaisseau amiral

La Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb de Bischwiller est considérée comme le vaisseau amiral de la politique culturelle pour la Ville de Bischwiller et pour la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs.

La MAC est à la fois à l'initiative et assure la coordination du CLEA.

C'est aussi tout naturellement vers elle que s'est tournée la Ville pour l'organisation des concerts à l'église protestante.

Par le professionnalisme de l'équipe en place, sa force de propositions et sa capacité d'action, la Ville continuera à s'appuyer sur la MAC comme acteur incontournable du développement de sa politique culturelle.

Le bâtiment, propriété de la Communauté de communes de Bischwiller et environs qui en supporte la gestion, accueille encore des associations sportives au sous-sol. La volonté de la Ville est de trouver de nouveaux points de chute à ces pratiques pour réserver un maximum d'espaces aux pratiques artistiques. Un premier pas a été franchi avec le déménagement de l'association de tir.

Bien évidemment, c'est un travail en réseau avec tous les acteurs du territoire qui est attendu. La complémentarité des acteurs et des projets assurera une politique cohérente.

Annexe 2 : Projet artistique et culturel du Relais Culturel

Projet artistique et culturel du Relais Culturel

A. Présentation générale du Relais Culturel

La MAC, Relais culturel de Bischwiller, propose une programmation culturelle exigeante d'une trentaine de spectacles de toutes esthétiques (théâtre, musique, danse, humour, jeune public, ...), en séances tout public ou scolaires. La MAC propose également une programmation cinéma de films récents, notamment Art & Essai, au grand public ainsi qu'au jeune public, en temps scolaire et hors temps scolaire.

Par ailleurs, la MAC propose, dans le cadre de son Ecole du Spectateur, aux écoliers, collégiens et lycéens des « parcours du spectateur », mélangeant rencontres avec les artistes, ateliers de pratiques artistiques et venues aux spectacles.

B. Conformité aux critères du label « Relais Culturel »

L'activité de la MAC est conforme aux critères du label « Relais culturel » car elle :

- propose une programmation artistique de qualité et diversifiée,
- travaille en collaboration avec les structures scolaires de la Maternelle au Lycée en proposant des parcours culturels adaptés à chaque âge et chaque niveau
- travaille également en collaboration avec les structures culturelles de la Ville (service culturel, médiathèque, école de musique, CASF) sur l'accueil des jeunes au spectacle et des propositions d'ateliers de pratiques artistiques,
- travaille en collaboration avec le Pôle Juniors du Sonnenhof dont les résidents sont accueillis lors des spectacles et des séances de cinéma à des prix réduits,
- propose dans sa programmation des spectacles de compagnies et de formations musicales bas-rhinoises,
- accueille chaque saison des compagnies en résidence artistique, accompagnée d'actions culturelles pour les publics
- accueille tout au long de sa saison de spectacles ou de cinéma, les publics prioritaires du Département

C. Perspectives d'évolution au cours des trois prochaines années

Voir le projet d'établissement

D. Les axes du projet artistique et culturel

Voir le projet d'établissement

Projet d'établissement

MAC – Relais *et Pôle* culturel de Bischwiller

La MAC – Relais culturel de Bischwiller vient de fêter ses 30 années d'existence. 30 ans de productions culturelles où l'Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture a honoré ses missions de Relais culturel au service de la diffusion du spectacle vivant et de la dynamique artistique à l'échelle du territoire de Bischwiller (et souvent bien au-delà de ce périmètre géographique).

A l'heure des changements des habitudes des pratiques culturelles des publics mais aussi des réformes territoriales qui se mettent en place (Communauté d'Agglomération, Région Grand Est), la MAC en profite pour interroger ses missions en les orientant toujours davantage vers l'éducation artistique et culturelle.

Née d'une volonté croisée de son Président et de son Directeur et avec le soutien de l'ensemble de ses membres, l'association veut en effet renforcer à l'avenir ses propositions dans le domaine de l'action culturelle.

Faire de la MAC le Pôle culturel du territoire, lieu de transmission de l'art et de la culture constitue cette nouvelle ambition.

Offrir aux publics la possibilité *d'éprouver* (aller au spectacle), de *faire* (s'inscrire à des ateliers de pratiques artistiques), de débattre et de *réfléchir* (susciter les rencontres et espaces de discussions entre publics et/ou artistes) et interroger au gré des projets toutes les formes de *transversalités* culturelles possibles (entre pratiques amateurs/pratiques professionnelles ; entre structures compétentes ; ...) constitue la nouvelle et belle utopie à atteindre.

I. Les fondements : le processus d'un projet d'éducation artistique et culturelle

- ***Eprouver*** : le rapport aux œuvres est indispensable. Aller au théâtre, au concert, au cinéma, voir un spectacle de danse ou de cirque permet d'aiguiser son sens critique, de se construire des grilles de lectures, de se familiariser avec les différentes esthétiques.
- ***Faire*** : s'approprier le monde par l'expérience personnelle, l'action, la mise à l'épreuve de l'environnement. Agir pour appréhender et comprendre le monde. Souci d'apprentissage progressif, de maîtrise de l'expression et de construction de la personnalité. S'approprier et transformer le monde et ses représentations. Travail et jeu sont complémentaires dans la mesure où il relève avant tout de l'activité. Le jeu allie liberté et contraintes. Assimilé trop souvent à la sphère du loisir, par opposition au travail et au labeur, le jeu est un élément essentiel de l'éducation artistique et culturelle.

- **Réfléchir** : travail de l'esprit et de l'intelligence. La mise en perspective des expériences favorise l'articulation entre les savoirs plutôt que leur accumulation.
(cf Jean-Gabriel Carasso/ *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ?*)
- **La transversalité** : La transversalité est une notion sur laquelle s'appuie l'évolution du projet de la MAC – Relais et Pôle Culturel. La transversalité, c'est créer des passerelles entre les amateurs et les professionnels, entre les acteurs du territoire pour susciter la dimension d'invention et de créativité.

II. Etat des lieux : - Politique culturelle et artistique de la ville – projet artistique et actions culturelles de la MAC de Bischwiller

a) Les arts et la culture à Bischwiller :

➤ **Les services culturels – (financement Ville et/ou Communauté de Communes)**

- La MAC (spectacle vivant, résidence d'artistes, cinéma, école du spectateur, ateliers de pratiques artistiques en temps scolaire/ bâtiment également à usage associatif et sportif),
- La Médiathèque (lecture publique, expositions, programmation de conte ...),
- Le service culture de la Ville (expositions thématiques, musée, patrimoine, fête des fifres, ateliers d'art plastiques ...),
- L'Ecole de musique,
- Le Plan Lecture (dispositif Education Nationale/Ville – livre et lecture avec entrée thématique).

➤ **Autre établissement proposant des activités culturelles et des pratiques artistiques**

- Le Centre d'Animation Social et Familial (programmation de spectacles, ateliers théâtre, ateliers hip hop)

➤ **Les autres associations proposant des pratiques artistiques**

- L'Harmonie Municipale,
- L'Accordina (pratiques musicales autour des claviers),
- El Systema (ateliers et formation musicale pour les enfants des écoles élémentaires),
- FCJAB Danse,
- Association Danse,
- Le Théât'Reis (ateliers des pratiques théâtrales amateurs, groupe théâtral amateur),
- le Théâtre alsacien.

➤ **Les bâtiments culturels à Bischwiller**

- La MAC (la Maison des Associations et de la Culture),
- Le Centre culturel Claude Vigée (regroupe la Médiathèque, une partie des Archives Municipales, l'école de Musique, une salle de cinéma – spectacles – tenue de réunions publiques - conférences),
- L'Espace Harmonie (pratiques musicales de l'Harmonie Municipale et El Systema),

- La Maison des Arts,
 - Le Musée de la Laub,
 - Le Foyer Saint Léon.
- **Disciplines artistiques proposées par les différents acteurs locaux**
- Programmation et diffusion culturelle : par la MAC à la MAC et au Centre culturel Claude Vigée, par la Médiathèque au Centre culturel Claude Vigée, par le CASF au CASF,
 - Pratique musicale : - école de musique, El Systema, l'Harmonie Municipale, Accordina,
 - Pratique théâtrale : - MAC (ateliers en temps scolaires de l'école élémentaire au Lycée), CASF (ateliers hors temps scolaire pour les enfants et ados ? ...),
 - Pratique de la danse : école de danse, CASF, MAC (au projet en temps scolaire), FCJAB danse, Association Danse,
 - Arts plastiques : Service culture de la Ville, Médiathèque.
- **Etablissement d'enseignement artistique**
- L'école de Musique.
- **Dispositif existant et en cours de validation**
- Contrat Local d'Education Artistique financé par la Ville et la DRAC, porté par les structures culturelles de la Ville et/ou la Communauté de Communes, coordonné par la MAC.
- **Constat (*pour les habitants et les publics*)**
- Aspects positifs :
- Foisonnement de propositions culturelles et artistiques,
 - Diversité des initiatives, émanant de structures compétentes ou amateurs,
 - Diversité des propositions allant d'ateliers de découvertes à de l'enseignement spécialisé - école de musique.
- Aspects négatifs :
- Manque de lisibilité des initiatives, des missions et des compétences de chacun,
 - Manque de lisibilité sur la destination des bâtiments culturels,
 - Impression que les structures ou acteurs empiètent dans le domaine de compétence de leurs pairs tout en étant dans un manque de transversalité des projets,
 - Interrogation sur la qualité des équipements pour accueillir les ateliers proposés (école de danse dans un gymnase, pas de studio ou de salle de répétition de théâtre à la MAC en dehors des plateaux de théâtre, pas d'espace équipé pour accueillir des ateliers d'arts plastiques),
 - Pas de lieu unique, dédié aux pratiques artistiques.

b) La MAC : projet artistique et actions culturelles :

a) Axes du projet artistique :

- **Axe 1 : Diffuser des œuvres exigeantes dans le domaine du spectacle vivant et du cinéma à destination du plus grand nombre**

Diffusion de spectacles vivants à la MAC et au CCCV : les publics sont accompagnés vers cette découverte d'œuvres exigeantes (résidence, ateliers artistiques autour des spectacles, rencontres avec les équipes artistiques...)

Programmation de séances art et essai – films d'auteur, jeune public et grand public au CCCV : Participation aux dispositifs d'initiation à l'image : Lycéens au Cinéma – Collégiens au Cinéma – Ecole et cinéma

- **Axe 2 : Favoriser l'accueil en résidence et la permanence artistique sur le territoire autour du soutien à la création et les actions culturelles des compagnies vers les publics**

Les résidences d'artistes permettent de densifier les propositions d'actions culturelles vers nos publics. Faisant partie des missions des Relais culturels, elles placent nos maisons d'art et de culture en partenaires de l'accompagnement des créations et offrent aux artistes de véritables occasions de bonifier leur spectacle pour pouvoir le diffuser au-delà des frontières bas-rhinoises. Les résidences touchent à des questions de permanence artistique, en faisant de nos lieux culturels des espaces ouverts à la création et la rencontre avec les publics.

Les actions proposées en 2016-2018:

Pour les saisons 2016 – 2018 : Compagnie bas-rhinoise Les Méridiens autour du projet Utopies 1 et 2 – Année 1 : résidence d'écriture de l'auteur Luc Tartar– travail dans les lycées André Maurois et Lycée des Métiers Goulden en partenariat avec les enseignants et les élèves – restitution des écrits des élèves avec lecture des textes écrits par les élèves sous la direction de l'auteur – direction de la lecture théâtralisée par le metteur en scène Laurent Crovella – Année 2 : Résidence de création du spectacle Utopies – création de la compagnie dans les établissements scolaires partenaires mais également - accueil en diffusion et actions culturelles autour du spectacle L'Apprenti

- **Axe 3 : Créer une dynamique de territoire autour de l'éducation artistique et culturelle et favoriser la pratique des amateurs**

- *Mise en œuvre du Contrat Local d'Education Artistique :*

Le CLEA, contractualisé pour 3 années (renouvelable une fois) vise à instaurer une dynamique collective pour proposer des actions artistiques et culturelles à tous à travers les axes prioritaires et les moyens concrets suivants :

- la formation des acteurs de terrain (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale etc...),
- la présence artistique forte sur le territoire sous forme de résidence
- l'innovation permanente en matière de facilitation d'accès aux œuvres et aux ressources artistiques afin de favoriser une logique et un réflexe de fréquentation des lieux culturels.
- la sensibilisation de nouveaux publics, à travers l'école du spectateur, notamment les publics dits « empêchés » ou spécifiques.

Tout ceci doit se faire avec comme préoccupation forte et permanente le croisement et la mobilité des publics, en veillant particulièrement à la dimension intergénérationnelle des projets, ceux-ci ne prenant pas corps uniquement à l'échelle scolaire mais bien au-delà, dans les familles et entourages des jeunes directement concernés.

C'est la MAC qui coordonnera ce projet avec les structures bischwilleroises concernées (Ecole de Musique, Plan lecture, Médiathèque, Service culturel de la ville).

➤ L'école du spectateur

La MAC est un lieu de diffusion de spectacle vivant, espace de création et de culture artistique. En partenariat avec les équipes pédagogiques des structures scolaires de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, la MAC propose son école du spectateur. Dans le but de favoriser les espaces d'échange entre les publics et les artistes, d'organiser la tenue de résidences artistiques, de placer la venue au spectacle dans un véritable projet pédagogique, de permettre aux enfants de s'essayer à la pratique artistique, d'aiguiser l'analyse critique et l'expression du ressenti chez le jeune spectateur, l'école du spectateur s'inscrit au cœur de la démarche culturelle de la MAC. Ce travail de sensibilisation à l'art et à la culture constitue une dimension reconnue et nécessaire à la formation des jeunes dans le cadre scolaire. L'école du spectateur est une démarche éducative par laquelle les élèves apprennent à devenir des spectateurs actifs, à acquérir dans le partage d'une culture commune le langage sensible, esthétique et critique.

Les partenaires

- L'ensemble des structures scolaires de la maternelle au lycée : interventions artistiques dans le cadre de projets concertés
- Le point culture de la Ville et les structures qui y sont représentées (Le Service culture de la Ville, la Médiathèque, le Plan Lecture, l'école de musique)
- Le CASF, la Fondation du Sonnenhof, l'école de danse,
- Les Scènes du Nord Alsace, l'Adiam 67, Pôle Sud - Centre de Développement Chorégraphique, Les Migrateurs - Pôle national des Arts du Cirque, le festival Jazzdor, l'Agence culturelle d'Alsace...

Les parcours culturels

Dans la mesure des possibilités, la MAC propose aux enseignants intéressés, des parcours culturels où certaines classes (des écoles élémentaires aux lycées) peuvent venir assister à au moins 3 spectacles programmés au cours d'une saison. Ces spectacles peuvent concerner une thématique de saison (la Mémoire – discipline/indiscipline – les classiques revisités) ou des spectacles d'esthétiques différentes (danse, théâtre, marionnettes...).

Le carnet du jeune spectateur

Pour accompagner cette dynamique, la MAC a mis en place en partenariat avec le Plan Lecture le carnet du jeune spectateur pour les élèves à partir du CM1 jusqu'à la 5^{ème}.

➤ Des rencontres bord plateau ou dans les classes :

De nombreuses rencontres sont proposées après les spectacles entre les artistes et les élèves.

➤ Accompagnement par la MAC de:

L'Option Théâtre du lycée André Maurois (élèves de la seconde à la Terminale) – parcours culturel – spectacle de fin d'année scolaire – mise à disposition du plateau et des techniciens de la MAC

Direction artistique : Pierre Dipendaële – prof référente : Valérie Schrodi.

L'Atelier théâtre 6^e-5^e du collège Maurois (accompagnement éducatif)

Direction artistique : Sandra Denis – prof référente : Valérie Schrodi

L'Atelier théâtre des classes de 4^e-3^e des collèges Saut du Lièvre et Maurois

Direction artistique : Sandra Denis – profs référentes : Valérie Schrodi et Aline Werlé

L'Atelier théâtre du Lycée Goulden

Direction artistique : Sandra Denis – prof référente : Zakhia Boudjelida

Les activités péri-éducatives par le Comité de lecture à destination d'élèves du cycle 3.

Direction artistique : Denis Woelffel – profs référentes : enseignantes du CM1 de l'Ecole Erlenberg

L'accueil d'élèves stagiaires du Lycée Goulden - inscrits en SEN (système Electro Numérique) par l'équipe technique de la MAC (3 à 4 élèves par saison). Tutorat d'une élève inscrite en BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport) en partenariat avec le Proviseur du Lycée des Métiers.

La MAC accompagne ces projets depuis plusieurs saisons.

Quelques actions proposées en 2016-2018:

- Sensibilisation à la musique orientale autour du concert de Naïssam Jalal & Rhythms of Resistance (en partenariat avec Jazzdor) à l'adresse des publics du CASF et des collégiens de la Cité scolaire André Maurois.
- Autour du spectacle jeune public « Luna – Cie All'Improviso », mise en place d'une exposition des œuvres de Dario Moretti à la Médiathèque et session de formation des enseignants à la narration autour du dessin et du théâtre d'objets.
- Projet fédérateur autour des spectacles « Wannsee Kabarée (15-16) et « Terres Libres - Cie Autre Direction » (16-17), à l'adresse de classes de collégiens et de lycéens, en partenariat avec le Rectorat, l'ACA et la Nef, relais culturel de Wissembourg, comprenant : la venue au spectacle, la mise en place d'un PEAC pour les élèves participants, plusieurs ateliers de sensibilisation assurés par la compagnie Autre direction (écriture et théâtre, musique, marionnettes et objets de spectacle, espace de jeu et scénographie), des sessions de formation des enseignants partenaires et une

journée de restitution des ateliers engagés par les élèves participants à la MAC de Bischwiller.

- Parcours de sensibilisation à la danse autour des spectacles « Silk » (en partenariat avec le Ballet de l'Opéra national du Rhin) et « Au pied de la Lettre #2 » (en partenariat avec Pôle Sud) à l'adresse des classes élémentaires de Bischwiller et des élèves adultes de l'association danse de Bischwiller).
- Participation de chorales amateurs au concert « Didon et Enée » sous la direction artistique de Luciano Bibiloni : collégiens de la cité scolaire A. Maurois et de chorale Les voix de la Moder de Kaltenhouse.

A noter que la MAC figure parmi les finalistes du prix de l'audace artistique et culturelle pour sa participation au projet La voix dans la musique contemporaine.

- **Axe 4 : Faire de la MAC un lieu de pratiques, de débats et de réflexion**

Offrir aux publics la possibilité d'éprouver (aller au spectacle), de faire (s'inscrire à des ateliers de pratiques artistiques), de débattre et de réfléchir (susciter les rencontres et espaces de discussions entre publics et/ou artistes) et interroger au gré des projets toutes les formes de transversalités culturelles possibles (entre pratiques amateurs/pratiques professionnelles ; entre structures compétentes ; ...) constitue la nouvelle et belle utopie à atteindre.

- *Organiser des rencontres philo autour de certains spectacles programmés :*

Autour des spectacles programmés dans le cadre de la thématique de saison (la Mémoire – discipline/indiscipline – les classiques revisités), la MAC propose des rencontres philo animées par un enseignant philosophe du lycée André Maurois et le metteur en scène du spectacle concerné. Une quinzaine de rencontres ont été organisées à ce jour.

- **Axe 5 : Veiller à l'accès à la culture pour tous**

- *Sensibilisation de nouveaux publics*

L'objectif de la Maison des Associations et de la Culture – Relais et Pôle culturel est également de sensibiliser de nouveaux publics qui n'auraient pas eu accès jusque-là à la fréquentation du lieu culturel et à l'apprentissage artistique. A cet égard, une programmation dédiée aux familles pourrait être mise en place dès la saison 17-18. Chaque semaine, le même jour à la même heure, nous pourrions proposer au CCCV une programmation de spectacles vivants, de cinéma, de contes en partenariat avec des structures compétentes (Médiathèque) et à l'attention, entre autres, de publics prioritaires (en partenariat avec le CASF notamment). Si cette proposition venait à se concrétiser, elle se fera en concertation avec les structures sociales présentes sur le territoire de la ville : CASF, crèches, maisons de retraite, Fondation du Sonnenhof, Centre Hospitalier....

- *Accès à la culture pour tous : quartier prioritaire et quartier de veille*

Passée récemment en Réseau d'Education Prioritaire, la ville de Bischwiller souhaite développer sa politique culturelle en direction des habitants du quartier prioritaire et du quartier de veille. Dans un souci d'accès à la culture pour tous, aux spectacles vivants comme à toutes les esthétiques de l'expression humaine, la ville reconnaît le rôle central de la MAC - Relais culturel, dans la mise en place de cette dynamique et accompagnera à l'avenir toutes les actions initiées dans ce domaine.

En effet, lors des dernières saisons, la MAC a largement développé son travail d'actions culturelles vers les établissements scolaires du territoire et en particulier ceux incluent aujourd'hui dans le R.E.P (Groupe scolaire Foch-Menusiers, collège André Maurois).

Différents projets mis en place en temps scolaire, dans le cadre de l'école du spectateur de la MAC (résidence territoriale d'une compagnie de danse, comité de lecture, atelier théâtre en temps scolaire, rencontres avec des équipes artistiques, participation d'élèves à des spectacles professionnels – *Himmelweg et Raphaël...*) auront permis aux enfants et aux familles du quartier prioritaire et du quartier de veille de fréquenter leur lieu culturel, d'y être spectateurs mais aussi acteurs des représentations proposées.

Autour de ces parcours d'éducation à l'art et à la culture à destination des jeunes, la réflexion sur le projet d'évolution de la Maison des Associations et de la Culture en Pôle culturel de référence s'inscrit dans la volonté de la municipalité de tenir compte de ce savoir-faire pour se doter d'un véritable lieu des pratiques artistiques afin de permettre aux habitants de la ville, et en particulier ceux des quartiers en difficulté, de s'essayer dès le plus jeune âge aux pratiques musicales, théâtrales ou bien encore à la danse et aux arts plastiques.

➤ *Enrichissement culturel – accès à la pratique artistique et culturelle pour tous*

Si cette extension du projet artistique vers des actions culturelles de proximité est fondamentale dans la politique de la ville et le projet d'établissement de la MAC, il s'agira cependant de veiller à ouvrir également ces propositions à l'ensemble des habitants du territoire.

Au-delà de la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques ouverts aux familles et à tous les publics, il s'agira de travailler en partenariat avec les habitants sur des thématiques porteuses et transversales, pouvant interroger par exemple :

- l'histoire ou la mémoire ouvrière de la cité des Fifres,
- la différence à travers les origines des populations ouvrières installées aujourd'hui à Bischwiller,
- la relation au travail et la dépossession du savoir-faire ouvrier au fil des différentes crises industrielles.

Ce travail devra se faire en relation avec des équipes artistiques ayant une expérience certaine dans le champ de l'intervention artistique auprès des habitants et prêtes à mener une résidence longue (3 ans) sur place. Cette résidence longue donnera lieu à une convention d'objectifs avec l'équipe artistique, incluant notamment une commande d'écriture retraçant les différents entretiens avec les habitants, de restitution en présence d'amateurs sur scène, de création d'un spectacle en fin de parcours.

D'autre part, suite au succès du week-end festif des 30 ans, la MAC s'interroge sur la création d'un évènement type festival annuel. Ces réflexions portent sur la danse (reprendre en impliquant les associations de danse bischwilleroises « le Printemps de la Danse », festival organisé par la MAC il y a plus d'une vingtaine d'années), la musique (musique classique et/ou manouche).

D'autres pistes sont à l'étude et notamment le lien et l'ouverture de «la Fête des Fifres », (évènement populaire et historique organisé tous les 2 ans au mois d'août à Bischwiller), vers un festival des Arts de la Rue portant sur des manifestations artistiques participatives, interrogeant l'histoire, l'art et la culture dans l'espace urbain de la cité des Fifres.

Quels que soient les projets retenus, cet enrichissement culturel invitera les habitants à participer au geste artistique pour s'inventer une culture commune que les actions culturelles déjà en place à la MAC pourront soutenir et renforcer.

➤ *Une politique tarifaire :*

Pour les écoles maternelles et élémentaires de Bischwiller, tarif de 2€ pour les élèves assistant aux spectacles en temps scolaire. Tarif de 5 € par spectacle pour les élèves inscrits en parcours culturel. Tarif Vitaculture pour les élèves à partir de 15 ans.

III. L'ambition : La MAC – Pôle culturel

Le projet d'évolution de la Maison des Associations et de la Culture en un Pôle culturel s'inscrit dans la volonté de la ville de Bischwiller de rassembler la plupart des initiatives culturelles déjà existantes sur le territoire de la ville afin de favoriser en un lieu commun les échanges transdisciplinaires et de mettre à disposition des publics, des espaces d'expression adaptés avec un enseignement de qualité.

Ce Pôle intégrerait à ses missions de diffusion et de programmation, un fort volet d'actions culturelles ouvertes largement aux pratiques artistiques amateurs, dans un souci de qualité de l'enseignement artistique dispensé et des projets culturels partagés, de transversalité entre les disciplines enseignées, de partenariat renforcé entre les opérateurs locaux et les financeurs engagés.

Lors des dernières années, la MAC a largement développé son travail d'actions culturelles vers l'ensemble des établissements scolaires du territoire et montré son savoir-faire dans la mise en place de parcours artistiques et culturels à destination des jeunes.

La réflexion sur le projet d'évolution de la Maison des Associations et de la Culture en Pôle culturel de référence du territoire s'inscrit dans la volonté de la municipalité de tenir compte de ce savoir-faire pour se doter d'un véritable lieu des pratiques artistiques afin de permettre aux habitants de la ville de s'essayer dès le plus jeune âge aux pratiques théâtrales ou bien encore à la danse et aux arts plastiques.

➤ **Disciplines enseignées**

Le nouveau Pôle culturel intégrerait :

- des cours de théâtre sur 3 niveaux : enfants de 8 à 12 ans, adolescents de 13 à 17 ans, adultes à partir de 18 ans. Restitution de chaque atelier en fin de parcours,
- des cours de danse (en partenariat avec les associations locales) - pour enfants et adultes : cours de danse classique, mais aussi des cours de danse contemporaine – hip hop – africaine,
- des cours d'arts plastiques : enfants, adolescents, adultes.

➤ **Parcours proposés**

Le public fréquentant le futur Pôle culturel sera constitué d'enfants, d'adolescents et d'adultes qui peuvent s'engager dans une pratique artistique en danse, théâtre et arts plastiques. Les différents parcours proposés se feront dans la mesure du possible en lien avec la programmation culturelle et la possibilité d'enrichir sa pratique à travers la rencontre avec les œuvres et les artistes.

➤ **Une attention sera portée à : (liste non exhaustive)**

- proposer une programmation de spectacle vivant permettant un travail d'éducation du public (école du spectateur) inscrit au Pôle culturel,
- accueillir des équipes artistiques en création et en résidence pédagogique et créer du lien et des contenus avec les élèves du Pôle,
- proposer régulièrement des présentations publiques du travail réalisé au sein du Pôle,
- proposer des parcours de fréquentation des spectacles programmés et/ou des projets développés dans le cadre du CLEA,
- proposer des projets réguliers permettant à chacun de s'approprier une esthétique particulière, un contexte artistique précis,
- développer des stages et des masters class permettant des rencontres entre élèves et artistes,
- accueillir au Pôle culturel des propositions du tissu associatif local dans le cadre de projets concertés et imaginés en lien avec une équipe artistique,
- continuer à travailler en lien avec le milieu scolaire à travers des interventions artistiques en classe ou au Pôle culturel,
- mettre en place des projets de résidences artistiques avec les structures compétentes (ADIAM 67, Jazzdor, Musica, Pôle Sud... ou les structures culturelles de la Communauté d'Agglomération) dont pourraient bénéficier les élèves du Pôle culturel,
- travailler sur des projets de résidences associant le Pôle culturel et les structures sociales de la ville (CASF, maison de retraite...).

➤ **Usage des bâtiments**

- A la MAC : repenser l'usage des salles du rez-de-jardin pour pouvoir y proposer des ateliers de pratiques artistiques - réfection de l'ancienne salle de tir pour les ateliers théâtre en temps et hors temps scolaire – réfection de la salle de tennis de table en studio danse pour la tenue des ateliers de danse – réfection du rez-de-jardin pour l'accueil des publics et artistes (loges, douches, toilettes),

- Au Centre culturel Claude Vigée : hiérarchiser l'usage de la salle autour de la programmation cinéma, des résidences et créations d'artiste, de la programmation jeune public.

➤ **Cohérence territoriale**

Le projet d'évolution de la Maison des Associations et de la Culture engage la collectivité dans une réflexion quant à une véritable politique culturelle, avec un souci particulier de mettre en cohérence les différentes initiatives d'éducation artistique et culturelle.

La spécificité de cette évolution tiendra dans le rassemblement en un même lieu d'espaces dédiés à la pratique artistique, avec la présence de la salle de spectacle (et de la salle de spectacle du Centre culturel Claude Vigée) permettant à la fois d'accueillir une programmation, de valoriser les projets des élèves lors de la restitution de leur travail, d'accueillir des équipes artistiques en résidence dans le cadre de projets imaginés en collaboration avec les partenaires. Ce positionnement répondra ainsi à une logique de mutualisation et de cohérence territoriale.

➤ **Développement de partenariats**

Ce projet ne peut se passer d'une concertation avec la DRAC, le Conseil Départemental, l'Agence culturelle d'Alsace, dans un souci de développement culturel cohérent à l'échelle du territoire local, départemental, régional ainsi qu'au niveau de la future Communauté d'Agglomération.

D'autres partenaires pourraient ainsi être mobilisés : les écoles de musique de l'agglomération, les structures culturelles (CRMA notamment), les centres socio-culturels...

➤ **Inscription de la MAC, Pôle culturel au niveau de la vie culturelle de la Ville de Bischwiller et de la Communauté d'Agglomération**

La Maison des Associations et de la Culture ainsi repensée continuera à développer une programmation régulière de spectacle en direction de l'ensemble des publics (jeune public, tout public). Dans la mesure du possible, les propositions s'articuleront avec les projets développés au sein des ateliers afin de fédérer le maximum de public.

Cette nouvelle structure, Relais et Pôle culturel de Bischwiller permettra de renforcer la lisibilité de ses actions, et sa volonté d'accueillir autour de la dynamique artistique et culturelle, l'ensemble des habitants du territoire.

Annexe 3 : Projet de budget du Relais Culturel

RELAIS CULTUREL DE BISCHWILLER
- PROJET DE BUDGET -
2016 - 2018

CHARGES (€ HT)	2016	2017	2018
Frais de personnel	308 100	310 000	312 000
Achats de spectacles	199 900	204 000	204 000
Action culturelle	7 500	13 000	16 000
Autres frais de fonctionnement et d'entretien	88 500	89 000	90 000
TOTAL DES CHARGES	604 000	616 000	622 000
Emplois des contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition, ...)			
TOTAL GENERAL			

PRODUITS (€ HT)	2016	2017	2018
Conseil Départemental 67	49 000	49 000	49 000
Conseil Régional	6 600	6 500	6 500
Commune de Bischwiller	64 000	67 000	70 000
Communauté de Communes	250 000	250 000	250 000
Etat (DRAC...)	10 000	10 000	10 000
Autres subventions			
TOTAL SUBVENTIONS TTC	379 600	382 500	385 500
Recettes des spectacles	155 500	160 000	163 000
Partenaires privés	19 000	20 000	20 000
Autres recettes	49 900	53 500	53 500
TOTAL DES PRODUITS	604 000	616 000	622 000
Contributions volontaires en natures			
TOTAL GENERAL			

Annexe 4 : Indicateurs d'évaluation

Relais Culturel de Bischwiller	Saison xx/xx
Régime	
Capacité	
Nombre d'ETP	

Objectifs	Indicateurs
-----------	-------------

1. Programmation artistique de qualité et diversifiée			
	Nombre d'abonnés		
	Nombre de spectateurs	(précision : TP, JP, SC)	
Minimum 10 spectacles professionnels par saison	Nombre de spectacles		
Favoriser la diversité esthétique des spectacles de la programmation	Nombre de spectacles/représentations par esthétique (théâtre, danse, musique classique, musiques actuelles, arts du cirque, arts de rue, bilinguisme, propositions innovantes)	Nombre de spectacles (précision : TP, JP, SC)	Nombre de représentations (précision : TP, JP, SC)
Favoriser la pratique artistique au quotidien dans différentes thématiques	Intitulé, domaine, encadrement, compagnie bas-rhinoise, résidence, durée, public, nombre de participants, lieu, coûts par participant, partenaires	(Atelier n°1)	(Atelier n°2)

2. Responsabilité envers le territoire et les publics		
i. Prise en compte dans la programmation des projets locaux professionnels et amateurs		
Programmer au moins 4 spectacles de compagnies ou de formations musicales bas-rhinoises par saison, notamment autour du dialecte et de la culture alsacienne	Nombre de compagnies bas-rhinoises dans la programmation	
Encourager les pratiques amateurs en les accompagnant et en leur offrant un accès à la scène dans des conditions professionnelles	Liste des projets accompagnés, publics concernés, type d'accompagnement	
ii. Prise en compte des publics prioritaires		
Proposer au moins une action par saison pour chacun des différents publics	Par public : intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants	

iii. Travail en faveur d'une dynamique de territoire		
Travailler en collaboration avec les collectivités locales ou avec des partenaires éducatifs, culturels et associatifs	Liste des partenaires et des actions	
Programmer au moins une résidence artistique par saison avec un artiste ou une compagnie proposant des actions culturelles	Nombre, durée de la résidence, esthétique et actions culturelles associées	
Encourager à l'implication des habitants du territoire autour de projets participatifs	Intitulé, durée, esthétique, encadrement, lieu, coût par participant, résidence, compagnie bas-rhinoise, partenaires, nombre de participants	
Accueillir des compagnies en résidence de création	Nombre, durée de la résidence et esthétique	
Proposer des actions de sensibilisation aux habitants du territoire (rencontre avec des artistes, visite de site, présentation de la saison culturelle, ...)	Actions, publics, lieux, durée	
Proposer des actions hors-les-murs	Lieux, publics, nombre de représentations et actions culturelles associées	
Autres actions en faveur d'une dynamique de territoire (actions dans des entreprises, formation d'enseignants, projets transgénérationnels, ...)	Actions, publics, lieux, durée	

3. Informations complémentaires	
Lien avec le Département concernant la dynamique de territoire	
Points forts du Relais Culturel	
Points de fragilité du Relais Culturel	
Les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du cahier des charges	
Evolutions (mutualisation, évolutions institutionnelles...)	